

# Communiqué de Presse

## Direction de la Communication

Réf: 783f10

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: [www.coe.int](http://www.coe.int)

e-mail: [pressunit@coe.int](mailto:pressunit@coe.int)



### 47 Etats membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
«L'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine»  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## La Commission anti-racisme du Conseil de l'Europe prépare un rapport sur la Serbie

Strasbourg, 25.10.2010 – Une délégation de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance ([ECRI](#)) s'est rendue en Serbie du 4 au 8 octobre 2010, première étape dans la préparation d'un rapport d'évaluation. Pendant sa visite, la délégation de l'ECRI a recueilli des informations sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans son rapport de 2008 et a examiné de nouvelles questions apparues depuis lors.

La délégation a tenu des réunions à Belgrade et à Novi Sad avec des représentants de l'ensemble des ministères concernés, des représentants officiels, des ONG travaillant dans le domaine des droits de l'homme et des groupes minoritaires.

Suite à sa visite, l'ECRI adoptera un rapport dans lequel elle formulera des recommandations aux autorités sur les mesures à prendre pour combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance dans le pays. Parmi ces recommandations, trois feront l'objet d'un réexamen deux ans après la publication du rapport dans le cadre d'un processus de suivi intérimaire.

Dans son rapport de 2008, l'ECRI s'est dit préoccupée de la loi sur les églises et les communautés religieuses qui n'était pas en conformité avec les normes internationales et européennes en la matière. Elle a également constaté que les auteurs d'actes racistes étaient rarement traduits en justice.

Dans le même rapport, l'ECRI a exprimé sa préoccupation quant à la situation des Roms, Ashkalis et Egyptiens déplacés à l'intérieur du pays, qui demeure précaire. Elle a également relevé que des mesures à long terme étaient nécessaires pour établir un climat de respect mutuel entre les différents groupes ethniques et religieux, en particulier ceux vivant dans la province autonome de Vojvodine.

L'ECRI, organe de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, composé d'experts indépendants, est chargée du suivi des problèmes de racisme et d'intolérance, d'élaborer des rapports et d'adresser des recommandations aux Etats membres dans ce domaine.

[Lien vers le rapport de l'ECRI sur la Serbie publié en 2008.](#)

**Contact presse** : Stefano Valenti, Tel: +33 (0)3 90 21 43 28, [stefano.valenti@coe.int](mailto:stefano.valenti@coe.int)

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: [Council.of.Europe.Press@coe.int](mailto:Council.of.Europe.Press@coe.int)

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.